

COMPTE RENDU

Etaient présents ou représentés:

Collège régional : Frédérique MASSAT, Marc CARBALLIDO, Emile FRANCO, Josée SOUQUE, Martin MALVY.

Collège départemental : André ROUCH Augustin BONREPAUX, Bernard PIQUEMAL.

Collège communal : Georges GARRIE, Jean Pierre GALIN, Antoine GARCIA, Jean Claude DUBOIS, Henri ANDRIEU, Daniel ARTAUD, Béatrice CROS, Annie ALZIEU, René LESTEL, André ZONCH, Pierre FORTIER, Philippe BURGUIERES, Monique BOUVILLE, Jean Pierre VILLENEUVE, Jean Marc BAZY, Robert ZONCH, Antoine VILLENEUVE, Joseph PUIGMAL, Pierre EYCHENNE, François ROUSSEL, Simon BAVARD, Wilm WIJNEN, Monique BOUTONNIER, Roger LAFFORGUE, Pierre VILLE, Bernard MOUNIC, Claude TERON, Bernard DEFFARGES, Didier PIQUEMAL, Evelyne GOURONG, Raymond BERDOU, Philippe RIEU, Manuel BENEDET, Régis ESPES, Ginette DEGEILH, Denis BELARD, Yvon PIQUEMAL, Yvan GROS, Yves BARRIERE, Ginette BUSCA, Roger RAVAILLE, Georges CECCONI, Jacques BERTRAND, Vincent ROZES, Anne Marie VIOLE, Serge LANTA PERELLO, Mireille SIMON EYCHENIE, Jacques COSTES, Jean ROUAIX, Claude CRESPO, Gérard CMBUS, François RIBAT, Alain CAUJOLLE, Richard DANIS, Simone ROUX, Jean Claude BAREILLE, Gérard PIQUEMAL, Roger MARROT, Roger BUSCA, Adrien PEYTOU, André PUJOL, Robert SOUBIE, Robert BORES, Michel CAUJOLLE, Monique CHARLES, Violaine RICHL, Julien SOUQUET, Jean Claude DEGA, Roger SICRE, Louis CAMEL, Claude PUJOL, Bernard GONDRAN, Pierre FAUROUX, Jean ROQUES.

Collège des Etablissements Publics : Maurice JAMMY, Philippe LETURCO, Didier LEMASSON, Rolande SASSANO, Joseph CALVI, André PECHIN, Josiane GOUZE FAURE.

Excusés ou absents :

Collège régional : Paul Louis MAURAT

Collège départemental : Henri NAYROU, Alain DURAN, Pierre AURIAC MEILLEUR

Collège communal : André VIDAL, Denis PUECH, Christian GABET, Michel LEBON, Raymond JUNCA, Fernand DE MACEDO, Roger PALOS, Sylvie PREVOST-GROCHULSKY, Gilbert BIRBES, Patrick MORVAN, Arlette NOUGAROL, Jean PAULIN, Claude AYNIE, Robert FABRA, Jacques DUPUIS, Serge DUFFOUR, Didier NAUDIN, Alex MIROUSE, Georges MAURY, Edouard BAREILLE, Jean PERREU, Jean Jacques MARFAING, Alain BOURGEON, Yvette DEBRUILLE, Bernard SOUM, Jean BOUSSION, Joseph COUTENCEAU, Marcel ROUZAUD, Jean Louis EYCHENNE, Alain BARI, Olivier WILHELM, Léon LOUBET, Jean Louis BOULET, Alain MONTARIOL, Jean Claude DUCROS, Emile DOUMENC, Raymond COUMES, Georges ROUZAUD, Alain LEVI, Georges AMARDEILH, Philippe ESCAICH, Jean Paul CLAUSTRE, Robert BEGOUEN, Gabriel SOULA, Frédéric CASTERAS, Sophia GREGORIOU, Yvette DELCLAUX, Yvon LASSALLE, Alain VAYSSETTES, Bernard FRAISSE, Martine RAUFAST, Roger PORTET, Gérard ROVIRA, Robert SABLAYROLLES, Alain ESTAQUE, Etienne DEDIEU, Yves CARMOUZE, Jean LAFFONT, Jean Louis TEYCHENNE, Anicet COUMES, Francis JOFFRES, Jean Pierre ARMENGAUD, Patrick CHAMOLEY, Madeleine SOUQUET, Eric VERGE, Sébastien ROBERT, Roger GASTON, Serge ARAGON, Philippe CAUSSE, Marcel BERGAY, Laurent CASTET,

Collège des Etablissements Publics : Guy FREBY

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR s'est réuni le vendredi 23 mars 2007 à 14h30 à La Bastide de Sérrou.

Gérard PIQUEMAL est désigné secrétaire de séance.

En introduction à la réunion, la Présidente présente Julien VIAUD, qui vient de rejoindre l'équipe technique du Syndicat Mixte en qualité de chargé de mission, dans le cadre de l'appel à projet «Economie Solidaire - Circuits Courts », lancé par le Conseil Régional et auquel le Syndicat Mixte a répondu.

Le Comité Syndical procède à l'examen des points portés à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte-rendu de la précédente réunion, le 26 janvier à Montjoie en Couserans, est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2005-2006

Le compte rendu d'activités du SMPPNR pour les exercices 2005 et 2006 a été adressé aux membres du Comité Syndical préalablement à la réunion. Une présentation en est effectuée en séance par Matthieu CRUEGE, directeur du Syndicat, au moyen d'une vidéo projection.

Au terme de la présentation, le Comité Syndical procède à l'approbation du compte rendu d'activité du SMPPNR pour les exercices 2005 et 2006.

DECISIONS BUDGETAIRES ET ADMINISTRATIVES

André ROUCH, Vice Président délégué, présente les décisions budgétaires et administratives à réaliser.

Il présente le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2006 en détaillant les grandes masses financières et les principaux enseignements comptables de l'exercice. Le Vice Président délégué propose d'affecter le résultat 2006, pour partie à la section d'investissement 2007, pour partie à la section d'investissement.

Le Comité Syndical procède à l'examen du Compte de Gestion 2006, à l'approbation du Compte Administratif 2006 et à l'approbation de l'affectation de résultat de l'exercice 2006.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2007

La Présidente et le Vice Président délégué présentent le projet de Budget Primitif 2007 du Syndicat, établi à la lumière des orientations budgétaires exposées lors de la séance du 26 janvier à Montjoie en Couserans.

En recettes le budget appliquera un maintien du niveau des cotisations statutaires à leur état antérieur (stabilité sur les exercices 2005-2006-2007). En dépenses sont à prévoir plusieurs opérations relevant en particulier du programme d'actions de préfiguration du Syndicat Mixte : l'appel à projet « circuits courts - économie solidaire » (pour lequel le Syndicat Mixte recevra par ailleurs des subventions du Conseil Régional), la mise en place d'un Plan Climat Territorial qui aura vocation à être un support de l'action « Economies d'énergie - Energies renouvelables » du Syndicat Mixte ainsi qu'une manifestation organisée par le Conseil Scientifique prévue à l'automne. D'autres actions, à définir en cours d'exercice, viendront conforter le programme d'actions de préfiguration du Syndicat. Le rachat de la Citroën C3 du Syndicat - celle-ci arrivant en fin de contrat de location longue durée - ainsi que l'achat d'un nouveau véhicule sont prévus dans la section « investissements » du budget. Le Vice Président délégué et la Présidente souhaitent privilégier l'achat d'un véhicule « propre », peu émetteur de gaz à effet de serre et de particules. Il s'agira ainsi de rechercher la meilleure énergie possible, prenant appui si possible sur la présence du site pilote national GNV (Gaz Naturel Véhicules) du Couserans.

PROGRAMME D' ACTIONS

Mise en place d'un fonds d'aide à la restauration du petit patrimoine non protégé

La Présidente présente le projet d'action concernant le petit patrimoine non bâti. Elle rappelle que le CAUE de l'Ariège et le Syndicat Mixte déploient depuis le printemps 2006 une action commune consacrée au patrimoine bâti.

Elle précise que la collaboration intègre une démarche d'inventaire du petit patrimoine bâti, sur l'ensemble des communes du périmètre d'étude du PNR, conduit sur 2006-2007. Cette démarche s'appuie sur la collecte et la compilation des données existantes (études diverses) et le complément de production de données par enquêtes et prospections de terrain en lien avec les communes. Il intègre une typologie des édifices et la mise en évidence de préconisations d'interventions, portant sur la réhabilitation des édifices (programme) et sur la valorisation des données et sites (publications, animations, prise en compte dans les actions de développement touristique : randonnées, etc.). Ses premiers résultats ont été présentés devant le Comité syndical lors de sa séance de Gajan en novembre dernier.

Sur cette base, la Présidente propose de mettre en place dès 2007 en collaboration et avec le concours du CAUE de l'Ariège et en lien avec les partenaires, un dispositif d'aide à la réhabilitation du petit patrimoine bâti non protégé sur les communes adhérentes au SMPPNR. Celui-ci s'appuierait sur un dispositif intégrant :

- une aide financière directe aux travaux de réhabilitation, destinée aux porteurs de projets publics et privés ;
- un conseil personnalisé en direction du maître d'ouvrage du chantier, assuré par le CAUE.

Pour la mise en œuvre de l'opération, et au-delà de son apport technique le CAUE assurera également une mission d'assistance technique auprès du Syndicat Mixte, dans l'instruction administrative des dossiers.

Répondant aux questions et interventions de l'Assemblée, la Présidente et le Directeur précisent que la mise en œuvre de l'aide aux porteurs de projet sera subordonnée à un certain nombre de conditions (visibilité du patrimoine depuis la voie publique, qualité des travaux de restauration, engagements du propriétaire, etc.). Elle sera déclenchée dès lors que le

Syndicat Mixte aura statué favorablement, lui-même se prononçant après avis favorable d'une commission technique chargée de l'expertise des dossiers. Ils ajoutent que le dispositif vise le patrimoine privé autant que le patrimoine public.

Au delà de l'intervention sur le patrimoine bâti, il est précisé que le Syndicat Mixte et le CAUE ont déployé une action spécifique sur la Barguillère, Montoulieu et Prayols visant à mettre en place une Charte architecturale et paysagère. Conçue comme une « boîte à outils » pour les élus, elle doit notamment les aider à mieux gérer les phénomènes liés à l'expansion urbaine et au souhait de conservation des caractères architecturaux traditionnels.

Le Comité Syndical décide de mettre en place au plus tôt, et en lien avec ses partenaires et financeurs, un dispositif financier pour l'aide à la restauration du petit patrimoine bâti non protégé. Il autorise la Présidente à solliciter auprès des financeurs, en particulier du Conseil Régional, la mise en place de ce dispositif.

Mise en place d'un programme économies d'énergies / énergies renouvelables : appel à projets

La Présidente signale que dans le cadre du « Contrat de projet » 2007-2013 entre l'Etat et le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Régional va prochainement lancer un appel à projets auprès des territoires pour des programmes locaux intéressant les économies d'énergie, les énergies renouvelables et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Elle précise que ces enjeux sont parmi les principales dimensions de l'avant-projet de Charte du PNR et ainsi des objectifs du PNR.

L'appel à projet qui se dessine sera un levier important pour mettre en place les actions du Syndicat et concourir à la réussite des objectifs du PNR : il permettra notamment de cofinancer l'ingénierie nécessaire ainsi qu'un certain nombre d'actions.

Ainsi la Présidente signale qu'il importe que le Syndicat Mixte soit en capacité de répondre à l'appel à projets dès que les textes officiels en auront été arrêtés.

Le Comité Syndical autorise la Présidente à répondre à l'appel à projets du Conseil Régional concernant les politiques énergétiques territoriales, dès lors que les modalités précises en seront connues. Il décide de créer un emploi dans ce cadre, celui-ci devant répondre aux critères et conditions fixées par l'appel à projet.

CHARTE AGENDA 21 - AVANT PROJET DE CHARTE

La Présidente rappelle que les démarches engagées depuis plusieurs années concernant le PNR, relayées et portées par le Syndicat Mixte depuis sa création il y a moins de deux ans se sont traduites par une intense concertation autour du projet et de ses documents de Charte. Le Comité Syndical a été saisi à plusieurs reprises de ces documents et réflexions, au fur et à mesure de leur avancée : lors des séances de Montoulieu, de Seix, puis de Gajan dernièrement.

Ces saisines du Comité Syndical ont été complétées de consultations par voie postale, l'été dernier s'agissant du rapport de Charte et ce dernier mois s'agissant du Plan de Parc et de sa notice, pour lesquels les délégués du Comité Syndical ont été invités à faire part de leurs remarques et observations.

Le Directeur complète en présentant les étapes à venir. Ainsi que le veut la procédure d'élaboration de la Charte des PNR, la Charte doit faire l'objet d'une étape de « consultation intermédiaire », impliquant successivement le Conseil Régional - juridiquement compétent pour solliciter cette consultation -, le Préfet de Région et les services préfectoraux et les services déconcentrés de l'Etat, les services centraux du Ministère de l'Ecologie ainsi que des organes nationaux : CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) et Fédération des Parcs naturels régionaux.

La Présidente signale qu'il convient que le Comité Syndical se prononce afin d'être en mesure de solliciter le Conseil Régional. Elle ajoute qu'aura lieu en parallèle un nouveau cycle de consultation locale, et que les partenaires locaux seront invités à faire connaître leurs observations et avis avant le 15 juin.

Elle termine en signalant qu'il y aura donc des évolutions possibles avant que le document puisse être soumis à enquête publique puis à délibération des collectivités.

Des échanges et interventions s'ensuivent au sein de l'Assemblée. Ils portent tant sur la qualité du travail réalisé que sur des aspects précis (gestion de l'énergie, plan de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, patrimoine lié aux activités traditionnelles - papeteries et usines -, prise en compte des aspects architecturaux et gestion de l'urbanisation, place de la forêt, etc.) ou encore sur la nature de certaines formulations utilisées : il est souhaité que la Charte emploie le plus souvent possible des formulations dynamiques et positives.

Au terme des échanges, le Comité Syndical autorise la Présidente à poursuivre les consultations sur la base des documents présentés, formant l'Avant-projet de Charte. En particulier il l'autorise à solliciter l'engagement de la « consultation intermédiaire ».

POINTS DIVERS

La Présidente propose de procéder à l'examen des points divers : elle donne notamment la parole à Yves ROUGES, Vice Président de l'Association des Amis du Parc, qui présente l'association et en relate la constitution en janvier à Cadarcet. Il détaille les activités de l'association et la programmation des sorties à venir, intégrant des randonnées-découverte autour de l'ancienne mine du Rancié à Sem, dans le Birois et au Pic de Médecourbe le 7 juillet.

Par la suite, Céline ARILLA, chargée de mission, présente au moyen d'une vidéo projection le détail des animations destinées au grand public, proposées par le SMPPNR en lien avec divers partenaires (ARPE, ANA, CAUE, Chambre de Métiers, ONF, Maison des Patrimoines d'Auzat...) au cours du printemps : Nuit de la Chouette, découverte de l'éco-construction, exposition sur l'Observatoire des Paysages, Journées Nature à Sainte Croix Volvestre, etc.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion se termine autour du verre de l'amitié et d'une collation offerts par la commune de La Bastide de Sérou.

Le Secrétaire de Séance
Gérard PIQUEMAL

La Présidente
Frédérique MASSAT